

PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
106, rue du Bac - PARIS (7^e)

ET PRISONNIERS

PRISONS ET PRISONNIERS NE PUBLIE QUE DE L'INÉDIT

Sommaire du N° 62

Abbé DUBEN : **Au nom du Seigneur Dieu.**

Yves GUILLON : **III. Criminologie préventive : quelques aspects de la délinquance juvénile.**

P. BIBOT : **Le magistrat.**

R. ASQUASCIATI : **Le sans-famille ou le vagabond mal aimé.**

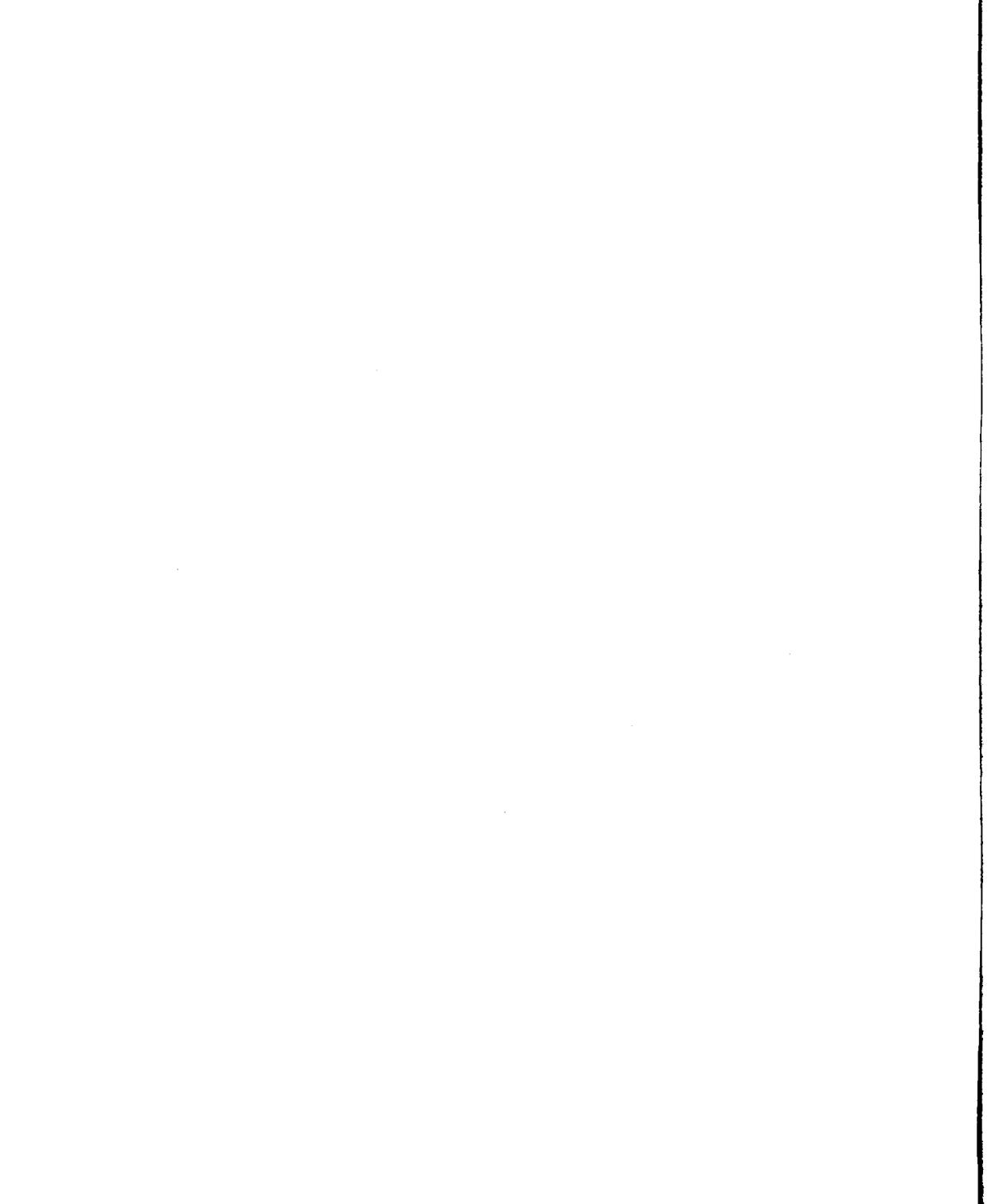
Dr Michel LEMAY : **Genèse et détérioration de la conscience morale.**

S. S. Paul VI : **Prière du détenu.**

Suzanne LE BÈGUE : **La prison de Nanterre.**

Le cas n° 32.

AVEZ-VOUS PENSÉ A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT?



AU NOM DU SEIGNEUR DIEU

La pensée que le Seigneur Dieu nous mandate pour aller porter Son amour à nos frères les prisonniers, nous est assez présente en tout temps, ... parfois beaucoup, parfois un peu, parfois aussi peut-être moins qu'un peu. Mais aux alentours de la fête de la Sainte Trinité, cette pensée prend un relief saisissant pour nous.

Cela semble étonnant qu'un mystère aussi total et aussi insaisissable puisse nous apporter quelque clarté. Et pourtant c'est un fait. Lorsque nous nous mettons en esprit d'adoration et d'admiration et d'attente, devant la vertigineuse réalité du Dieu Un et Trois, nous sommes pénétrés subtilement de lumière pour l'âme et même pour l'intelligence.

Si, ensemble, nous nous y essayions aujourd'hui? J'ai prié et médité. Vous le faites aussi. Puis nous nous mettons en route.

★

Plus inaccessible que la source des grands fleuves perdue dans les hauteurs, la Trinité est source mystérieuse et totale de tout. Elle est Vie et Amour, en Elle est toute vie et tout amour, d'Elle sort toute vie et tout amour. En Elle est tout modèle de vie et d'amour, d'Elle sort toute action de vie et d'amour.

De Son insondable hauteur, Elle rayonne toute vie et toute joie. D'Elle jaillit tout mouvement de don, tout élan généreux.

Il nous est bon et utile d'en tirer quelques conséquences, et celles-ci seront une lumière, en vérité venue directement de Dieu à travers son mystère, dans son mystère, dès lors devenu illuminateur dans sa totale obscurité.

★

Or nous découvrons une première chose étonnante : c'est que la vie d'équipe est une réalité fondamentale, puisqu'elle est le mode même d'être de Dieu. Dieu est Équipe, équipe parfaite à la fois très riche et diversifiée, et pleinement une. Pour nous, bien sûr, il ne peut être question d'une vie de collaboration aussi totalement intime, et atteignant jusqu'à la racine de l'être, mais cette première découverte nous invite à rechercher la vie d'équipe, la vie de relation et de collaboration très poussée, comme le meilleur moyen de nous réaliser totalement nous-mêmes en même temps que de réaliser notre mission.

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul » parce que Dieu, Lui, n'est pas seul. Et le Seigneur a créé des équipes qui tendent à imiter son Équipe à Lui : équipe conjugale, équipe familiale, équipe de l'Église, équipes d'Église et nos équipes à nous, humbles et nécessaires, qui, comme toute équipe, tendent à nous faire épanouir pleinement notre personnalité, avant même de nous aider à apporter quelque épanouissement à la personnalité de nos frères.

★

La solitude est donc antinaturelle. Le travail en solitaire, antinaturel également. Parce que la caractéristique fondamentale de l'Être est la vie et l'action en équipe, la caractéristique fondamentale de tous les êtres créés est aussi la vie et l'action en équipe. Et toute vie, toute action qui reste fermée sur elle-même est forcément limitée et tourne court.

Quelle joie de trouver en Dieu-même la raison de ce qui nous apparaissait nécessaire sur le plan de l'efficacité humaine !

★

Une deuxième constatation, d'importance aussi, c'est que lorsque la Trinité a fait une démarche pour aller vers les humains, cette démarche a été essentiellement marquée de souffrance. L'on ne sait s'il eût pu en être autrement. Il semble que oui. Mais, en fait, Dieu a ainsi choisi, et la démarche du Fils, deuxième personne de la Trinité, dans son mouvement vers les humains, fut marquée par la souffrance, la croix, la mort.

Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Les vues de Dieu sont cohérentes et ses voies bien étudiées dès le premier moment. Nous ne devons donc pas nous étonner si nous rencontrons la souffrance lorsque nous voulons apporter notre amour aux malheureux.

★

Le poète Aragon a eu une magnifique intuition, traduite en une très belle formule :

*« et quand il croit
ouvrir ses bras,
son ombre est celle d'une croix ».*

C'est vrai. Très souvent, sinon chaque fois, que nous ouvrons les bras pour accueillir notre frère, c'est la croix qui se profile, et elle nous sera peut-être très lourde. Chaque fois, au moins, que nous faisons les choses sérieusement, pas pour la galerie, mais pour l'amour de Dieu et de nos frères et que le geste de nos bras traduit une véritable attitude d'accueil et de don.

Et nous voyons que c'est presque dans la nature des choses puisque cela se produisit pendant l'unique démarche d'amour vraiment parfaite et vraiment salvatrice, celle du Christ Jésus venant vers nous, humains.

★

Cette certitude va-t-elle nous faire reculer? Il ne le faut pas. Car si le poète, en ceci moins heureusement inspiré, concluait chaque

strophe de son beau et noir poème par : « *Il n'y a pas d'amour heureux* », la réalité est bien autre. Et c'est la Trinité Elle-même qui nous le dit. Car aurait-Elle choisi que tout se passe ainsi que nous l'avons vu, si cela devait se solder par un échec? La Trinité le savait. Elle a choisi, et bien choisi. Nous ne le voyons pas encore avec évidence : à peine même le pressentons-nous parfois, au milieu de longs moments de brouillard, voire d'inquiétude. Mais un jour, ici-bas peut-être, nous saurons à quel point la victoire est à Elle, et, avec Elle, à la vie et à l'amour.

Et, avec Elle, à nous qui, pauvrement, œuvrons pour Elle et nos frères.

C'est encore en regardant vers la Trinité que cette lumière joyeuse nous est donnée.

★

De cette lumière, il nous faut nous remplir. Car plus nous deviendrons proches de nos frères, et plus nous aurons à souffrir pour eux, par eux aussi souvent, de plus d'une manière.

Si nous l'ignorons au départ, grand sera le risque de nous décourager, ou de nous raidir, ou de réagir trop fort. Mais si nous le savons dès le départ, cela nous aide à accueillir d'un cœur presque paisible, et, en tout cas, vaillant, toute souffrance — et à l'offrir, et à aimer davantage ceux par qui elle nous viendra et pour lesquels nous l'offrirons.

Lorsque nous acceptons des échanges fraternels avec nos frères et nos sœurs malheureux, ce n'est pas pour y cueillir des roses et uniquement nous complaire béatement dans des joies de l'âme. La Trinité Sainte, en Sa démarche par le Christ, nous montre que ce sera rude et que nous y verserons notre sang d'une manière ou de l'autre.

★

Un autre important élément se propose encore à notre admiration, à notre médita-

tion, lorsque nous regardons vers la Sainte Trinité et que nous essayons de comprendre d'un peu près ses modes d'action.

C'est ceci. La Trinité a toute lumière, toute intelligence, tout pouvoir, pour agir sur le monde créé directement et sans intermédiaire. Dans la richesse qui est sienne, si intensément une en même temps que si diversifiée selon les Personnes divines, Elle pourrait agir toute seule, pour mener le monde et tous les humains, et chaque humain.

Or, voyez. Elle ne fait rien toute seule, au contraire, mais à chacune de ses actions Elle veut unir des humains, le plus d'humains possible.

Constamment, à travers Noé, ou Abraham, ou Moïse, ou les Juges, ou les Rois, ou les Prophètes, ou les Apôtres, ou les Prêtres, ou les Fidèles, ou tous les humains (car tous, sont appelés à cette merveilleuse collaboration) constamment le Seigneur Dieu a fait passer, et fait passer, Sa Vie et tous Ses dons.

★

Cela nous semble banal, alors que c'est l'une des plus grandes merveilles de la délicatesse divine : nous associer à Ses œuvres les plus hautes. Cela nous semble banal, tellement que cela n'entre guère dans notre vie.

Si nous y pensions, avec quelle attention nous parlerions et agirions, pleins de cette certitude d'être constamment les porte-paroles et lieutenants du Seigneur auprès de ceux vers lesquels nous allons !

Si nous y pensions, combien nous serions plus stricts et exigeants vis-à-vis de nous-mêmes, attentifs à tout ce qui pourrait gauchir notre intention et encourager notre multiforme égoïsme !

★

Si nous y pensions, aussi, comme nous serions plus « collaborateurs », plus prompts à rechercher le travail en commun, plus joyeux à accueillir les bonnes volontés qui se présentent.

C'est un scandale souvent observé : il y a un immense travail à faire, et les bras et les cœurs manquent pour le faire. Manque de visiteurs, manque d'auxiliaires extérieurs... mais trois bonnes volontés sur quatre qui se présentent, sont rejetées ou laissées pendant des mois en attente, jusqu'à ce qu'elles se découragent.

On a l'impression de chasses gardées jalousement. L'on a « ses » pauvres et on ne veut les partager avec personne, fussent-ils ainsi ne pas avoir l'épanouissement humain et spirituel qu'ils auraient pu avoir.

En face, la Trinité Sainte, par choix fait tout faire, confie tout à des humains. Et on sait le gâchis qu'ils sont capables de faire. Elle sait tout le gâchis qu'ils ont fait, et qu'il Lui faut rattraper ensuite... Mais cela ne change pas sa détermination. Elle continue à nous faire confiance. Quel étrange contraste.

★

Ensemble nous avons contemplé la Trinité Sainte, trop brièvement, et, ensemble, cela nous a enrichis.

Nous pourrions continuer ensemble... mais nous continuerons chacun de notre côté. Et nous n'avons pas fini, ni vous, ni moi, de faire de lumineuses découvertes, de percevoir de nouvelles harmonies, de pressentir bien des splendeurs, d'apercevoir, aussi bien des appels à plus et à mieux pour notre vie personnelle, et notre vie de don aux autres.

Puissions-nous ainsi, chacun de nous, sans cesse mieux connaître et mieux aimer le Seigneur Dieu, mieux connaître et mieux aimer nos frères.

Abbé P. DUBEN.

CRIMINOLOGIE PRÉVENTIVE :

QUELQUES ASPECTS DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

par Yves GUILLON,
Conseiller à la Cour d'Appel de Rennes (1).

III

Faim et soif d'amour.

Le mot amour possède deux sens bien différents.

Premier sens :

Recherche exclusive de soi-même au détriment de l'objet prétendu aimé « J'aime le mouton »... Ce n'est pas le mouton que j'aime mais moi-même, puisque je suis disposé à le sacrifier à mon appétit.

« J'aime les oranges »... mais après en avoir extrait les tranches, je me débarrasse de la peau... et des pépins.

Second sens :

S'oublier soi-même pour le service des autres.

Opposition complète et radicale entre le premier sens et le second, entre l'amour (*voluptas*) et l'amour (*caritas*).

Que de misères seraient évitées, si on pouvait faire comprendre aux jeunes que le mot magique ne couvre le plus souvent

qu'un égoïsme vulgaire, destiné à faire successivement de nombreuses victimes.

« Deux amours ont fait la cité, remarquait déjà, saint Augustin. Pour la cité terrestre, c'est l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu. Pour la cité céleste, c'est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi ».

Le jeune délinquant souvent n'a jamais connu un amour vraiment désintéressé... alors il a cherché ailleurs.

Il n'a trouvé que dégoût de lui-même et d'autrui.

Il aspirait à autre chose...

Jadis et aujourd'hui.

Enracinée sur le même sol souvent depuis des siècles, appuyée sur une nombreuse parenté, religieusement fidèle à ses traditions, la famille était autrefois une institution solidement charpentée. L'honneur familial, dont se gausse « la nouvelle vague » n'était pas un vain mot. Le patrimoine matériel et moral constituait une valeur réelle qu'on s'efforçait d'accroître et de transmettre scrupuleusement de génération

(1) Voir *Prisons et Prisonniers*, n°s 59, 60 et 61.

en génération. Le foyer était un chaînon entre les générations passées et les générations futures.

L'autorité des parents sur les enfants était générale et indiscutée, du moins dans son principe. Les uns et les autres vivaient intimement unis, participant généralement aux mêmes travaux, et partageant les mêmes loisirs.

Les fils et les filles ne quittaient la maison paternelle que pour aller fonder un nouveau foyer.

La famille constituait alors une véritable forteresse à l'abri de laquelle les jeunes se trouvaient remarquablement bien protégés.

La délinquance juvénile y était pratiquement rendue impossible.

Actuellement il n'en est plus ainsi. L'institution familiale s'est peu à peu en grande partie effritée. Elle se trouve le plus souvent réduite au ménage et à ses enfants.

Cette transformation s'est faite sous l'influence combinée de la législation, de la fiscalité et de l'évolution économique et sociale.

Le divorce, cependant admis dans la plupart des législations modernes, a fortement contribué à enlever à la famille sa stabilité primitive, alors surtout qu'avec le temps, il s'est multiplié, puisqu'on compte actuellement en France, un divorce pour dix mariages.

Que le divorce ait exercé une influence certaine sur le développement de la criminalité juvénile, nul ne saurait le nier. La majorité des mineurs délinquants appartiennent à des foyers désunis.

Certains partisans du divorce objecteront ceci : « Le spectacle des parents en perpétuel désaccord, les scènes de violences qui en découlent, l'exemple pernicieux d'un père ivrogne ou d'une mère débauchée, ne sont-ils pas pour les enfants un objet perpétuel de scandale? Ne vaut-il pas mieux, dans ce cas,

divorcer, confier les enfants au plus digne, et les soustraire ainsi à des influences pernicieuses ».

A cela on peut répondre : « Bien des jeunes gens font des mariages bâclés en se disant : « Après tout, si on ne s'entend pas, « on pourra toujours divorcer ». S'ils avaient envisagé une union stable, ils y auraient sérieusement réfléchi, et auraient tout mis en œuvre pour fonder un foyer solide.

Que de divorces, hélas, sont prévisibles, le jour même du mariage... Lorsque les passions ou les intérêts divergeront ce sera la rupture.

Si, après divorce, il y a remariage, l'enfant sera bien souvent le gêneur, le mal-aimé, le rappel obsédant d'un être détesté... Or, à part de rares exceptions, *tout malfauteur a eu une enfance malheureuse.*

« Mais objectera le docteur Tant-Mieux, la plupart de nos enfants appartiennent à des foyers réguliers, et doivent, par conséquent, y trouver tous les éléments d'une parfaite santé morale ».

Ce serait sans doute vrai, si l'influence des parents pouvait pleinement s'exercer, comme autrefois.

Or neuf mois de surmenage suivis de trois mois de désespoir ne favorisent guère cette influence.

Si la table familiale réunit périodiquement ceux qui ne restent pas à manger à la cantine, les repas absorbés en vitesse — faute de temps — ne permettent guère les conversations confiantes et fructueuses.

Quant aux dimanches, les bons élèves les emploient plus souvent à préparer leurs compositions qu'à faire une saine promenade avec leurs parents. Quant aux mauvais élèves, n'en parlons pas... pour le moment du moins car nous aurons trop à en parler par la suite!

N'est-il pas, en tout cas, surprenant qu'on exige d'adolescents en pleine formation un

nombre d'heures de travail bien supérieur à celui demandé à un adulte.

Tout cela n'est guère propice à l'équilibre physique et par conséquent, car tout se tient, à l'équilibre moral des jeunes.

Un ressort par trop tendu se brise, un gaz trop comprimé explose...

« Mais, ripostera le docteur Tant-Mieux, ne voulant pas s'avouer vaincu, la jeunesse a de longues vacances, bien plus longues qu'autrefois, le surmenage scolaire est largement compensée »

Ce serait vrai, si la famille — comme l'intendance — pouvait toujours suivre.

Hélas, la longueur même des grandes vacances pose pour la plupart des parents des problèmes de surveillance et de financement, à peu près insolubles.

Un certain nombre de jeunes seront certes pris en charge par les colonies de vacances.

Mais les autres...

Sait-on que chaque année, une ruée de 600.000 à 700.000 jeunes envahissent la Côte d'Azur et que sur ce nombre 100.000 à 150.000 sont complètement livrés à eux-mêmes, et dépourvus de toute surveillance familiale?

Sait-on que pour lutter contre la délinquance juvénile dans les stations balnéaires, il a fallu y renforcer les effectifs de police?

Ernest Renan a écrit : « La science donnera tout à l'homme, la vérité, le bonheur, la moralité, tous les biens qui constituent la civilisation ».

Mais il a écrit aussi (dans les dialogues philosophiques) cette phrase (beaucoup moins connue) : « Parfois je vois la terre dans l'avenir, sous forme d'une planète d'idiots, se chauffant au soleil dans la sordide oisiveté de l'être qui ne vise qu'à avoir le nécessaire de la vie matérielle ».

Heureusement nous n'en sommes pas encore là!

Ainsi de plus en plus l'adolescent échappe à l'influence et à la protection de sa famille.

C'est là un élément entièrement nouveau, et ayant une importance primordiale, en criminologie préventive.

Le temps passé dans la famille se réduit sans cesse au profit du temps passé en dehors de la famille : crèches, écoles, facultés, terrains de sports, salles de jeux, cinémas, etc.

La conclusion que nous en tirerons sera donc celle-ci : « Il ne suffira plus de fortifier la famille pour remédier à la délinquance juvénile, il faudra en outre faire porter un effort sur tous les milieux que fréquentent habituellement l'enfant et l'adolescent ».

La tâche, on le voit, n'est pas facile.

L'examen des dossiers des mineurs délinquants réserve parfois — et malheureusement de plus en plus fréquemment — de pénibles surprises.

Autrefois le mineur délinquant appartenait presque toujours à un milieu familial anormal et perturbé!

Actuellement, on voit — et cela est profondément triste — des adolescents appartenant à des foyers réguliers et parfaitement honorables, ayant par ailleurs été élevés dans d'excellentes maisons d'éducation, aller grossir le nombre des dévoyés et des délinquants.

Qu'il puisse y avoir dans certains cas des lacunes ou des déficiences éducatives, des incompréhensions entre générations différentes, ou même parfois des tares cachées, on peut l'admettre, mais cela existait tout autant autrefois et la délinquance y était à peu près inconnue.

Ce ne sont donc pas là les vraies raisons.

La question s'éclaire si l'on admet qu'actuellement les moyens dont dispose la famille sont de plus en plus limités, le mineur passant la majeure partie de son existence en dehors du milieu familial.

Ce fait nouveau — et considérable — a d'ailleurs eu ses répercussions logiques sur le terrain juridique.

L'autorité et la responsabilité allant de pair, la jurisprudence, dans l'application stricte de l'article 1384 du Code civil, retenait jadis — quasi automatiquement — la responsabilité civile du père dont le fils mineur avait commis un acte délictueux.

Aujourd'hui la tendance est inversée. Bien souvent, la jurisprudence ne retient même plus la responsabilité civile du père, lorsque celui-ci établit qu'il a fait tout son possible pour bien élever son fils et, par conséquent, pour empêcher que ne se produise l'acte incriminé.

Certes l'affaiblissement de l'institution familiale à l'époque actuelle doit être considéré comme la cause la plus importante de la délinquance juvénile.

Tout ce qui peut consolider ou affermir l'institution familiale dans le domaine des lois (civiles, sociales, pénales, fiscales...) et dans le domaine des mœurs a nécessairement pour résultat de réduire la criminalité juvénile.

Tout enfant a le droit de trouver dans sa famille le milieu naturel et stable, nécessaire à son plein épanouissement.

Le retour à la famille antique serait certes pour certains, comme le retour à la terre,

Cependant, quels que puissent être nos sentiments, il faut tenir compte des réalités présentes. On ne remonte pas le cours du temps. La nostalgie d'un passé révolu risquerait fort de mettre obstacle à toute action positive et efficace.

Il faut donc faire face à la situation telle qu'elle existe actuellement.

Puisque l'adolescent est rarement au foyer, puisqu'il se trouve la plupart du temps dans des milieux destinés à exercer sur lui une influence souvent beaucoup plus profonde que celle susceptible d'être exercée par ses parents, c'est sur ces milieux

— si divers — dans lesquels il baigne, qu'il faudra actuellement porter le principal effort.

Savoir où il est, où il vit, où il évolue habituellement, veiller à ce que ces milieux soient non seulement épurés de toutes influences malsaines, mais encore que ces milieux soient réellement enrichissants, lui procurent quelque chose de positif, et lui permettent à lui-même d'apporter sa participation désintéressée au bien commun.

Il ne suffirait donc plus de fortifier l'institution familiale elle-même pour supprimer la délinquance juvénile.

Cette nécessité de faire porter l'effort — et un effort à l'échelle du mal, c'est-à-dire un effort considérable — non seulement sur la valorisation de la famille (ce qui autrefois aurait pu suffire) mais encore sur la valorisation des milieux, si nombreux et si divers, que fréquente habituellement l'adolescent, constitue un problème entièrement nouveau, et d'une importance capitale, si on veut mener une lutte efficace, contre la délinquance juvénile.

Un coup de téléphone.

Nous avons jusqu'ici abordé plutôt le problème de la délinquance juvénile de l'extérieur. Nous allons essayer de l'étudier de l'intérieur, c'est-à-dire de comprendre quelle est la psychologie de certains jeunes, pouvant être considérés comme en danger moral, ou en état de prédélinquance.

Voici un fait réel susceptible d'éclairer le problème.

Une jeune fille passe à sa mère un coup de fil : « Maman, je ne rentre pas ce soir à la maison, je vais à une *surboum* ».

— Bon, répond la mère, amuse-toi bien ».

La jeune fille montre un visage désappointé : « Maman ne m'aime plus, je croyais qu'elle m'aimait davantage, je pensais qu'elle m'aurait empêchée d'y aller ».

Cette histoire d'une adolescente se rendant compte du danger qu'elle allait courir dans une réunion de mauvais aloi, attendait de sa mère un secours... qui n'est pas venu.

Le danger n'était hélas nullement théorique, le nombre de viols commis par des mineurs, généralement au cours de « *surboums* » ne cessant d'augmenter (à Paris, 20 en 1961, 34 en 1962) la plupart des cas restant d'ailleurs inconnus, les victimes refusant de porter plainte, et les viols déclenchant presque automatiquement des délits en chaîne : avortements, infanticides, abandons d'enfants...

Ce simple fait nous montre les deux aspects contradictoires — et cependant bien explicables — de la jeunesse actuelle.

En apparence : une indépendance totale et affectée vis-à-vis des « croulants ».

En réalité, un immense besoin de protection.

Le ricanement cynique du dévoyé est souvent bien près des larmes... Il est des attitudes qui ne trompent pas!

L'état d'esprit, marqué de contradictions (indépendance apparente, dépendance réelle) de la jeunesse délinquante ou prédélinquante, nous amène à étudier trois causes perturbatrices.

L'affaiblissement de l'esprit de famille.

L'affaiblissement du sens moral.

L'affaiblissement du sens de l'effort.

Affaiblissement de l'esprit de famille.

Les institutions — quelles qu'elles soient — doivent pour survivre, et remplir pleinement leur objet, être animées par un idéal, par une mystique, comme on dit aujourd'hui; sinon ce sont de grands corps sans âme.

La famille, institution fondamentale, ne saurait échapper à cette règle.

Or, parlez à un jeune dévoyé de la stabilité du foyer, ou de l'honneur familial... il ne comprendra pas; où s'il est teinté d'une certaine « philosophie » moderne, il vous dira que ces notions sont dépassées, et qu'on a tort d'y attacher de l'importance.

Mais lorsque ce jeune dévoyé aura quelques difficultés — et sa conduite lui en amènera nécessairement — c'est dans sa famille, ou *dans ce qui en subsistera*, que contrairement à toute logique il viendra chercher aide et protection.

D'interminables « baratins », des sophismes éhontés, des philosophies paradoxales... A l'épreuve des faits — souvent douloureux — la gigantesque baudruche, aux reflets multicolores, se dégonfle et il en sort du vent.

Le problème était au fond très simple... un peu de bon sens aurait suffi à l'éclairer, et un peu de volonté aurait suffi à le résoudre,

Mais pour cela il eut fallu se conformer aux lois de la nature, et non essayer de les ignorer.

Cet affaiblissement de la famille — institution naturelle — a été souvent aggravé par l'abdication des parents, lesquels pour avoir la paix laissent pratiquement tout faire.

A l'étranger, dit-on, des parents complaisants iraient jusqu'à quitter la maison, lorsque leurs enfants y organisent des « *surboums* ».

En France, cette carence de l'autorité paternelle revêt quelquefois un aspect quasi-comique. Tel ce père grisonnant, mais voulant paraître jeune, emmenant sa grande fille au Casino : « Dis donc, en public, tu m'appelleras Gaston ».

Certaines attitudes paternelles sont d'ailleurs déconcertantes, phénomène explicable dans un monde, où tant de parents ont l'impression de « perdre pied ».

Un père — très autoritaire — refusait obstinément de donner une moto à son grand fils : « Tu pourrais avoir un accident ».

Le jeune « piqua » une moto, et passa devant le tribunal pour enfants.

Son père se hâta alors de lui en offrir une, pour éviter qu'il ne récidive.

Était-ce très éducatif?

L'indulgence de certains parents ne connaît pas de bornes... Beaucoup sont les derniers à s'apercevoir des frasques de leurs enfants... et à y croire : « Le soir, racontait un ancien commissaire de police, j'allais faire une tournée sur les bords du canal. Lorsque je surprénais des couples de jeunes, je les admonestais, et je reconduisais la fille à ses parents. Eh bien en général, j'étais très mal reçu : « Ce n'est pas vrai, me « disait-on, ma fille est incapable de mal « se tenir » (*sic*).

L'éducation des parents n'est-elle pas parfois aussi nécessaire que celle des enfants?

Affaiblissement du sens moral.

Des images révélatrices.

Le jeune — quel qu'il soit — concrétise ses aspirations les plus profondes (et qui ne sont pas nécessairement les plus élevées) par un personnage historique ou légendaire, ancien ou moderne, qu'il se propose d'imiter, ou dont il fait l'objet de ses pensées ou de ses rêveries.

Or, grâce à une propagande publicitaire habile, une foule d'idoles sont venues ainsi hanter le cerveau des jeunes. Les photos dont un adolescent ou une adolescente orne sa chambre sont révélatrices de son état d'esprit. Les filles se toqueront pour tel chanteur de charme, les garçons pour telle

ou telle vedette dont les aventures sentimentales ont défrayé la chronique.

Leur chambre en sera littéralement tapissée. « De mon temps, disait un vieil ecclésiastique, non dépourvu de bon sens et d'humour, à l'une de ses nièces qui sacrifiait à la mode nouvelle, on mettait sur les murs des images de la Sainte Vierge et des saints et ce n'était pas plus mal ».

Les deux morales.

Certains films sont interdits aux mineurs de seize ou de dix-huit ans. C'est bien, mais est-ce suffisant?

Le jeune, dont la curiosité a été éveillée, cherchera plus tard, ainsi que nous l'avons vu, à prendre sa revanche.

Il serait donc beaucoup plus raisonnable de supprimer les images malsaines, qui gâchent le film sans rien lui apporter; et de produire des œuvres ayant une valeur positive et enrichissante.

Cela excluerait un exhibitionnisme facile, au profit d'un effort créateur.

La qualité de la production cinématographique ne pourrait qu'y gagner.

Éducation et instruction.

Une éducation morale bien comprise est évidemment à la base de toute lutte contre la délinquance juvénile.

Parents et maîtres s'y emploient par leurs préceptes, et plus encore par leurs exemples.

Remarquons toutefois :

1° Que l'éducation prime l'instruction, car elle seule permet de faire un bon usage du savoir acquis.

2° Que la volonté doit être cultivée au même titre que l'intelligence, il ne s'agit pas

de fabriquer des dilettantes, mais des hommes d'action.

3° Que la volonté, ainsi formée, doit être axée vers un idéal.

Cette question, si importante, sera traitée à la fin de cette étude.

Cependant dès maintenant nous pouvons nous demander si des pays se disant « évolués » et « à la pointe du progrès » n'ont pas fait fausse route, et ne sont pas en fait terriblement en retard sur le but même à atteindre, en matière éducative. « Dans les écoles d'Occident, écrit Le Bret, dans son ouvrage « Suicide ou survie de l'Occident », on apprend aux enfants à gagner de l'argent, et dans « les écoles des monastères birmans, on leur enseigne la manière d'être heureux et contents ».

Le but de toute éducation n'est-elle pas en définitive l'épanouissement harmonieux de la personnalité.

Enseignement religieux.

Le jeune délinquant, sous l'influence de la bande, en arrive souvent à perdre toute notion morale, et ce qui est pire, arrivera même à considérer comme des exploits, les actes les plus vils.

C'est dire toute l'importance chez les jeunes, d'une morale, appuyée sur un dogme et, par conséquent, s'imposant comme un impératif catégorique.

Le jeune, au milieu des pires tentations, se voit ainsi protégé par un solide garde-fou.

Tous, certes, ne seront pas préservés, mais ceux-là mêmes qui n'auront pas su résister aux entraînements et à leur propre faiblesse sauront du moins qu'ils commettent une mauvaise action... cette prise de conscience est un élément essentiel de leur relèvement.

Le pire est en effet celui qui a perdu même la notion naturelle du bien et du mal; car

alors par quoi le raccrochera-t-on? Sinon par la perspective d'un châtement. Si la crainte de Dieu a disparu, du moins restera-t-il la crainte des hommes.

Cependant pour être pleinement efficace, l'enseignement religieux devra remplir certaines conditions :

1° Éclairer des lumières de la foi les diverses connaissances humaines et donner ainsi un sens (et un sens positif) à la vie : « Je ne cherche pas à comprendre pour croire, mais je crois pour comprendre », disait saint Anselme.

2° Ne subir aucun complexe d'infériorité sous prétexte « qu'il ne sert pas pour le bac ».

3° Être synchronisé avec les divers degrés d'enseignement : catéchisme (primaire), dissertations religieuses (secondaire), morale professionnelle (supérieur).

4° Se maintenir toujours, comme qualité au niveau des autres disciplines, et s'adapter aux problèmes concrets de l'existence quotidienne : « Je me ferai chrétien, disait Gandhi, quand les chrétiens le seront vingt-quatre heures par jour ».

5° Être moins l'objet d'une leçon à apprendre que d'une formation à acquérir : « L'Église a moins besoins de réformateurs que de saints » écrivait Bernanos.

Ames fortes.

Une éducation morale suffisante jadis pour faire d'honnêtes citoyens; une formation religieuse suffisante pour maintenir dans le droit chemin les « bien pensants » risqueraient fort d'aboutir aujourd'hui à des désastres.

La jeunesse actuelle rencontre en effet des difficultés que les autres générations n'ont jamais connues.

Jadis une petite route, bien conformiste,

où la diligence vous conduisait au pas vers le terme.

Aujourd'hui une route, semée d'em-bûches, où l'on circule à cent à l'heure...

Il faut donc forger aux jeunes des âmes fortes, et d'un acier particulièrement bien trempé.

Ne pouvant les soustraire aux mille dangers qui les menacent, il faut les mettre en état d'y faire face.

Il faut donc en définitive en exiger beaucoup plus.

Affaiblissement du sens de l'effort.

« La paresse, dit un proverbe populaire, est la mère de tous les vices ».

De fait, si l'on réduisait « au même dénominateur » tous les mineurs délinquants (et cela vaudrait également pour les adultes) on y trouverait la même cause fondamentale de l'infraction, quelle qu'elle soit, la fuite devant l'effort, la recherche de la solution la plus facile, celle qui exige le moins de peine...

Lâcheté devant l'effort à accomplir pour acquérir un bien qu'on peut si facilement se procurer par la resquille et par la combine, en attendant de se le procurer plus tard par le vol et l'escroquerie.

Il faut de l'argent pour satisfaire les

caprices de l'enfant, ou les passions naissantes de l'adolescent. Certes on ne saurait se contraindre ! Ce serait du refoulement, mais il faut de l'argent, et il est si facile de le prendre... et si difficile de le gagner « à la sueur de son front ».

Cet état d'esprit déplorable trouve d'ailleurs un encouragement dans l'impunité des premiers méfaits. Alors on recommence, et on s'enhardit, jusqu'au jour où l'on est pris dans « une sale affaire ».

Ce serait certes une charité bien mal comprise de ne pas signaler au juge des enfants les premiers méfaits d'un jeune délinquant. Un avertissement eut pu le retenir sur la pente, tandis que presque fatalement, enhardi par l'impunité il récidivera. On lui aura rendu un bien mauvais service...

Une vie trop facile, une recherche exagérée du confort, un mépris de toute contrainte... tout cela fait facilement oublier que la vie est un combat.

Bien curieuse — et bien vraie — cette inscription maya, récemment découverte au Mexique : « Il ne s'agit pas de rassurer les faibles, il s'agit d'en faire des forts, parce que l'esprit est lutte et conquête, parce que nous ne sommes pas dans un monde de bijoutiers mais de forgerons ».

(A suivre.)

L'auteur de cette étude répondrait bien volontiers aux questions qui pourraient lui être posées à ce sujet.

LE MAGISTRAT (1)

par M. P. BIBOT,

juge au Tribunal de première instance de Namur.

A l'origine, le XIX^e siècle est essentiellement bourgeois et individualiste. La fortune est foncière et stable. Mais, sous l'effet des découvertes scientifiques, de l'industrialisation et de l'évolution des idées, elle va devenir plutôt mobilière, instable et vagabonde. Les individus sont répartis en deux catégories : les possédants et ceux qui ne possèdent rien ou presque rien. Les premiers appartiennent à l'élite; ils constituent la classe dirigeante, étant seuls à détenir les moyens financiers sans lesquels on ne peut acquérir les connaissances indispensables à la marche des affaires et au gouvernement d'un pays. Sans doute arrivera-t-il à certains des seconds de passer dans la catégorie des premiers, mais ce sera là une exception.

Le magistrat, qui allie les qualités et les défauts des gens de son bord, appartient forcément à la première catégorie. Se considérant, non comme un professionnel, mais comme un serviteur de la Justice, du Droit et de la Nation, il ne peut admettre que celle-ci lui alloue un traitement rémunérateur. Tout au plus, accepte-t-il d'être « honoré », conception normale de la part d'un homme ordinairement cossu sinon très riche et qui, de surcroît, appartient au pouvoir judiciaire, ce qui consacre constitutionnellement une indépendance dont il est farouchement jaloux. Il a de la dignité un sens pro-

fond, qui conditionne ses attitudes intellectuelles et morales ainsi que son comportement extérieur.

Sa vie s'écoule dans le calme et la sérénité. Les litiges sont autant d'occasions offertes à son goût et aussi à son besoin de dégager les principes de notre droit naissant, de les fixer en des décisions, dont la lecture nous enchante encore ! Ce grand commis du Droit dispose du temps nécessaire à un artiste pour concevoir et réaliser une œuvre belle et attachante. Il possède une science et une culture littéraire qui marquent ses avis de cette clarté, de cette concision, de cette harmonie et de ce fini, dont hélas, il nous faut souvent regretter l'absence en ceux d'aujourd'hui !

* * *

Quelques décades avant la bourrasque de 14-18, la Magistrature cesse d'être l'apanage exclusif de la bourgeoisie et de la noblesse; elle s'ouvre à des hommes de condition plus modeste moins ou peu fortunés et qui acceptent les servitudes d'une pauvreté dorée car les traitements restent manifestement insuffisants, à cause de l'idée erronée qu'on se fait de leur raison d'être. Pendant l'entre-deux-guerres et plus particulièrement après la seconde, ce phénomène d'accessibilité à la profession s'accroît, conséquence d'ailleurs normale de la démocratisation. Mais celle de l'Ordre

(1) Extraits d'une conférence faite en plusieurs clubs rotariens de Belgique.

Judiciaire se déroule, heureusement, de telle sorte qu'en cette seconde moitié du xx^e siècle, le jeune magistrat apparaît comme n'ayant pas rompu avec les traditions qui ont marqué du sceau de l'honneur et de la grandeur morale, les activités de ses aînés.

Sans doute, le magistrat ne porte-t-il plus redingote et col raide ! Sans doute, a-t-il banni de son comportement extérieur, ce je ne sais quoi de distinction rigide et victorienne ! S'il se vêt comme tout le monde, s'il est sportif, s'il se mêle à la foule sous le couvert de l'anonymat et s'y comporte de telle façon que nul ne sait qui il est, ni ce qu'il représente, il est cependant toujours un magistrat, cet être en la sincérité et en l'intégrité duquel la foule croit encore ! Il doit cette confiance au fait qu'il partage les aspirations de ses contemporains et cherche à les réaliser en accord avec eux et pour eux ! Appelé à dire le droit, ce n'est pas lui qui a changé au cours de ces quelques cinquante années contrairement à ce qu'on pourrait croire, mais bien le droit tenu de s'adapter à un idéal, qui se veut de moins en moins individualiste.

Dire le droit ! Telle fut partout et toujours, la mission du juge ! Pour la remplir convenablement, soit donc en conformité avec les impératifs de la conscience universelle, ce reflet d'une autre conscience, éternelle et divine celle-là, il doit pouvoir se dégager des mille et une contingences d'ordre purement matériel et souvent peu reluisantes qui l'enserrent et cherchent à fausser son jugement. De par la force des choses, il apparaît à ses concitoyens tel un être abstrait enfermé dans sa tour d'ivoire, éloigné des réalités qu'il semble ignorer superbement ! Le langage juridique et certaines tournures d'esprit propres aux gens de robe disposent il est vrai, à pareille considération évidemment erronée. Contrairement à ce que pensent ceux qui le connaissent mal ou pas du tout, il est plein de curiosité pour ce qui l'entoure ; il s'efforce de percevoir, de capter le moindre apport d'idées neuves, de comprendre les raisons de ce grand brassage de conceptions et de désirs, de réalisations et de

déceptions qui caractérise notre époque. Ce besoin d'approfondir et de mieux connaître toutes choses explique et justifie ces congrès auxquels il participe avec des sociologues et des médecins accourus des quatre coins d'un monde qui se rétrécit de plus en plus. Ces rencontres favorisent l'éclosion d'un esprit de tolérance, qui se traduit forcément en une compréhension amicale, fraternelle, charitable au sens évangélique du terme, d'options hier encore considérées comme contraires sinon antagonistes, mais unies aujourd'hui pour collaborer à la réalisation du bien commun.

*

Trop de gens ignorent ou méconnaissent encore la somme de responsabilités que représente chacune de ces décisions dont dépendent leur considération, leur situation voire leur existence, ou bien aussi la solidité, le bonheur des foyers. Elle est avant tout une question de bon sens et de droiture. Elle est le fruit de la recherche judicieuse du rapport qui existe entre le fait incriminé et la conscience universelle. La découverte de ce rapport constitue une indication première et valable qui permet souvent l'élaboration du jugement à prononcer. Mais cela ne suffit pas toujours et le juge doit alors faire appel à sa science juridique. De telle sorte qu'existe entre ces facteurs : bon sens, droiture et connaissance, une hiérarchie dont le renversement peut causer d'irréparables dommages. En effet, vouloir plier la réalité aux exigences de belles et savantes constructions de l'esprit pour le seul plaisir intellectuel à en retirer, c'est aboutir à une injustice ! En somme, on ne peut faire de bonne justice qu'en alliant de nombreuses et fortes connaissances juridiques à une expérience éprouvée et solide, les premières acceptant d'être les auxiliaires complémentaires de la seconde.

Le travail du juge diffère selon qu'il est attaché à une juridiction civile ou à une juridiction répressive, une décision judiciaire ne s'élabore pas en un tour de main. S'il appar-

tient à la seconde et si de plus il assume la présidence de l'audience, il doit consulter au préalable les dossiers qui seront traités au cours de celle-ci afin de déjouer au besoin, les manœuvres d'inculpés retors. Ensuite et une fois les débats clos, il lui faut en discuter avec ses accesseurs, dont le véritable travail commence seulement alors. Leur tâche est facilitée dans la mesure où ce président a, non seulement étudié chaque dossier mais de plus, mené les débats. De ces délibérés sortent des décisions parfois très graves, qu'on ne prend qu'avec d'innombrables précautions, avec le souci d'une responsabilité d'autant plus lourde qu'il faut assurer l'ordre social tout en respectant la personnalité du sujet ! Par contre, le travail du magistrat appelé à connaître des différends d'ordre civil ne commence réellement qu'après la clôture des débats. Sans doute, l'attention prêtée aux exposés des parties peut-elle faciliter une compréhension qui permette de dégager de suite les lignes maîtresses des thèses en présence. Mais c'est principalement dans le silence d'un cabinet, dans la solitude, — la promenade, — voire la pratique d'un sport aussi étrange que cela puisse paraître, que se dessinent les contours d'un jugement.

Pour être valable, pour mériter à cet homme la confiance dont il jouit encore, son action exige qu'il dispose de tout le temps requis pour réfléchir et pour considérer comme il se doit, chaque aspect du problème à résoudre, ce problème étant certes de nature juridique mais également, avant tout, même de nature spirituelle, morale et sociale ! Ce temps dont il entend user, au point de laisser croire à de la paresse ou à de l'insouciance, favorise l'action bienfaisante d'un subconscient dans lequel se décantent, se clarifient, se cristallisent les divers éléments qui motivent une décision.

Je considère que, d'ordinaire et sauf urgence, il ne faut pas entreprendre l'étude d'un dossier au sortir de l'audience, mais le laisser dormir plus ou moins longtemps en se fiant à ce subconscient, qui agit à notre insu. Quand je crois

venu le moment de l'examiner, je le fais, mais sans insister autrement s'il m'apparaît qu'il ne m'accroche pas. C'est seulement après avoir considéré tous les éléments de la cause, pesé le pour et le contre, poursuivi mes recherches de doctrine et de jurisprudence, que je m'essaye à la rédaction d'un premier projet. Heureux suis-je s'il s'avère immédiatement définitif ! Mais combien de fois ne m'arrive-t-il pas de vérifier la sagesse du vieux Boileau : « Vingt fois sur le métier... ! ». C'est parfois après de nombreux recommencements, que j'ai le plaisir de voir les attendus s'imbriquer harmonieusement, de goûter la satisfaction que procure un travail bien fait ; de me réjouir du degré de clarté, de précision dans lequel s'exprime ma pensée ! Ce n'est évidemment pas en un jour qu'on arrive à ce résultat, mais bien après des mois, des années d'efforts ! Combien de fois aussi, n'arrive-t-il pas de voir éclore brusquement comme en l'espace d'un éclair, une solution qui surgit alors qu'on s'y attend le moins, alors qu'on vaque à ses occupations personnelles, qu'on se promène, qu'on se livre à la pratique d'un sport.

*

Les Écritures ont narré le meurtre d'Abel. Réalité ou mythe, peu importe ! L'essentiel, c'est qu'il constitue un événement de portée capitale. En perturbant brutalement l'atmosphère apparemment sereine d'une humanité naissante, il permit aux premiers hommes de considérer leur perversité, d'en mesurer le degré et de prendre conscience de l'étendue du trouble jeté par le crime dans l'ordre social. Il mit en évidence l'impossibilité d'échapper au châtement dont le remords, cet appel de la conscience, cette voix de Dieu, forme une composante tandis que l'action répressive en est une autre ! Je ne sais si Cain a eu le bonheur, la consolation d'entrevoir la perspective, combien consolante et apaisante, du rachat mais, si je ne m'abuse, l'antiquité n'en a pas eu la notion. Il a fallu attendre l'avènement du Christianisme pour que ces hommes, hier

encore tout entiers à l'assouvissement d'un besoin de vengeance, prennent peu à peu conscience de ce que le pardon est une réalité ! Saisis par sa beauté et sa sublime grandeur, ils ont finalement compris que le châtement ne peut exercer une action rédemptrice s'il ne se résoud en une valeur de rachat. Au terme de cette progression plus que séculaire, marquée par les tendances et les aspirations de gens de cœur, les études et les conclusions de savants éminents, il est apparu que la notion du pardon est inséparable de celle du trouble social causé par le crime et de celle de la peine, qui frappe nécessairement le coupable. Corollaire naturel de notre abolition, le reclassement moral et matériel en est l'expression tangible et adéquate.

La notion du pardon, à ne pas confondre avec celle d'un oubli inconsidéré, conditionne désormais notre comportement et nous fait accepter le principe d'une humanisation de plus en plus poussée de l'action judiciaire répressive. Grâce aux progrès faits constamment par la criminologie, nous entrevoyons des possibilités toujours plus neuves et plus actuelles de lutter contre la criminalité en employant d'autres méthodes que la simple intimidation, cette barrière fragile dont on ne peut contester sérieusement l'inefficacité ! Combien de fois la défense n'invoque-t-elle pas ces frustrations, ces obsessions, ces complexes qui, procédant de facteurs d'ordre matériel et psychologique, prédisposent à la délinquance ? Je regrette de ne pouvoir me référer à ces facteurs, plus que ne m'y autorise la loi, étant de ceux qui estiment que la justice et le droit seraient mieux servis et que les justiciables auraient tout à gagner si les juges jouissaient d'un droit d'appréciation plus large et s'ils disposaient d'une marge d'indulgence plus étendue ! Mais, nous ne vivons pas dans un monde immatériel !

Celui dans lequel nous pensons et agissons est forcément limité dans ses possibilités et dans ses réalisations ! Cette évidence ne peut cependant nous empêcher de nous demander si nous sommes certains d'avoir atteint les limites de ces possibilités, si nous n'avons pas à déployer

de plus grands efforts pour en découvrir d'autres et à tout le moins pour reporter celles que nous connaissons et possédons déjà, aussi loin que le permettent nos connaissances et que l'exige l'amour du prochain ? Certes, pouvons-nous nous réjouir et à bon droit, de ce qui a été réalisé au cours de ces cent dernières années ! Mais l'homme, qui est l'objet de notre approfondissement, se satisfait-il de ces réalisations, étant donné sa soif d'infini, toujours inassouvie ? Chacune de nos actions affecte l'ordre social.

Or, il nous arrive d'éprouver la nécessité de prononcer un acquittement alors que le fait est établi, parce que nous nous rendons compte que cet ordre social n'a rien à gagner d'une condamnation, les choses n'étant plus au moment de son prononcé ce qu'elles étaient lors de la perpétration de l'infraction. Pourtant, l'individu dont nous devons apprécier la conduite n'a-t-il pas troublé cet ordre ? Dès lors, peut-il échapper impunément à l'obligation de réparer le tort causé à la communauté ?

Le code pénal ne serait pas ce qu'il est s'il s'attachait à autre chose qu'au fait. Et, dire le droit qu'est-ce sinon considérer le fait, c'est-à-dire l'attitude du sujet au regard de règles édictées par cette communauté, naturellement bornée dans son entendement et ses facultés, en vue de promouvoir et de réaliser un idéal qui débordé ses limites parce qu'il procède de l'Infini ? Bien plus souvent qu'il n'apparaît, la décision à prendre par le juge fait naître en son cœur d'homme un drame dont il souffre cruellement, aussi aguerri soit-il contre sa sentimentalité. Ce n'est pas à lui, mais au législateur puis au pouvoir exécutif qu'il appartient de se montrer plus compréhensifs, plus indulgents, plus humains et plus sensibles aux drames sociaux que pourraient éviter des « sans suite » que ne réprouverait certainement pas la morale universelle. Pourquoi faut-il par exemple, que ce jeune ménage porte un casier judiciaire flétri par le souvenir d'un oubli, que je comprends sans l'approuver pour autant ; que ce foyer soit brisé par la révélation soudaine et vraiment inutile d'une erreur passagère et depuis longtemps oubliée ? Qu'il convienne

de sanctionner *a posteriori*, au nom de la justice immanente le fait délictueux, nul ne le conteste. Mais, il existe n'est-ce pas, d'autres possibilités qu'une poursuite automatique, aveugle, suivie d'une condamnation qu'on veut impitoyable !

On conçoit de moins en moins qu'une fois accompli le rite du rachat par paiement de l'amende ou par expiration du temps de détention, l'intéressé soit laissé seul, livré à lui-même dans un abandon total et trop souvent scandaleux. C'est la raison pour laquelle tant de magistrats s'intéressent, de plus en plus nombreux, dans l'espoir d'en faire d'honnêtes gens, à ces êtres qu'ils ont bien dû condamner, qu'ils s'efforcent de leur procurer un reclassement conforme à leurs tendances, à leurs possibilités et surtout, avant tout, à leur dignité d'hommes !

Ce frères à l'égard duquel il a dû, en se faisant violence, prendre une mesure infamante, le magistrat actuel entend l'aider à se relever et à reprendre honorablement sa place au milieu de ses autres frères. La France connaît la formule du juge de l'exécution des peines. C'est évidemment quelque chose, mais est-ce suffisant ? N'existerait-il pas d'autres possibilités comme celle qui consisterait à faire du juge qui l'a condamné, celui qui aiderait le délinquant à se relever ? Qu'il y ait des difficultés à réaliser la chose, je le sais. Mais est-ce une raison pour rester les bras croisés ? Et sans doute, à côté de cette possibilité-là y en a-t-il d'autres tout aussi valables !

Certains m'objecteront peut-être que je suis seul de mon avis. En sont-ils sûrs ? Ignoreraient-ils donc, que bon nombre de jeunes avocats pensent de même et perdraient-ils de vue que la plupart d'entr'eux sont prêts à prendre la relève, quand sonnera l'heure de retraite ? J'en connais et ce m'est d'un grand réconfort ! Ainsi, ces jeunes magistrats de demain seront-ils nos continuateurs comme nous l'aurons été de ceux d'hier et d'avant-hier ! Le droit poursuivra son évolution sous l'action

des modifications apportées dans la façon de concevoir les structures sociales et le mode de vie de l'humanité. Mais la justice, elle, ne changera jamais parce que son idéal sera toujours le service désintéressé de l'homme et de la société. Par le jeu d'une saine démocratisation, l'ordre judiciaire continuera à recruter ses membres dans toutes les couches sociales, indistinctement. Je souhaite à ceux-ci de n'avoir pas à souffrir des difficultés nées d'une insuffisance de ressources, mais de jouir au contraire de traitements rémunérateurs qui les mettent à l'abri des tentations ! On se refuse à y songer, mais elles sont là cependant et elles pèsent lourdement sur les consciences les moins fortes et les moins aguerries !

Les hommes qui assument des responsabilités comme les nôtres méritent de la Nation, qui se repose sur leur intégrité autant que sur leur science, une considération qui se traduise matériellement en fonction de leurs connaissances scientifiques et du service éminent qu'ils lui rendent. Si certains puissants du jour, en ce monde industrialisé et malheureusement déspiritualisé, les tiennent trop souvent pour des quantités négligeables qu'ils ne s'en offusquent pas. Qu'ils pensent au contraire à cette indépendance constitutionnelle qui doit leur permettre de s'élever bien au-dessus de ces contempteurs ! Qu'ils n'hésitent pas à rappeler, en pleine liberté de pensée et d'expression, qu'il existe une échelle de valeurs immatérielles dont le sommet crève les nues à la poursuite de l'Infini ! Que tous ces hommes appelés à nous succéder, qui viennent d'horizons sociaux et philosophiques différents et variés, sachent que sous leurs robes noires ils servent tous également, d'un même cœur et dans une commune pensée, cette vérité, cet ordre éternel, immuable, d'où jaillit la source intarissable d'un amour, sans lequel il est impossible d'arriver à connaître vraiment l'homme, à le respecter réellement, à le servir pleinement !

Le " Sans Famille ", ou le vagabond mal aimé

par R. ASQUASCIATI.

Nous l'appellerons Rémy, comme le héros du *Sans Famille* de Hector Malot.

Rémy fut orphelin avant un an. Sa mère tuberculeuse l'avait contaminé et le bébé fut placé jusqu'à huit ans dans un préventorium de montagne. Jusqu'à cet âge, il n'entendit jamais parler de son père. En avait-il un, était-il mort? Pourquoi ne venait-il jamais le voir comme les autres?

Un jour, un monsieur vint le réclamer, il se dit son père, sans chercher à comprendre, le petit Rémy mit sa main dans celle du visiteur et le suivit. Cet homme vivait avec une femme qui l'accueillit gentiment, mais à qui il n'aurait pas voulu dire Maman. Dès le lendemain de son arrivée dans la capitale, car ce père était parisien, il fut conduit à l'école. On le mit avec des petits garçons vraisemblablement de son âge mais plus forts et plus grands que lui. Tous savaient lire dans de beaux livres, écrire et écouter. Lui ne savait que s'étonner, interroger tout haut et remuer. L'instituteur le mit debout dans un coin de la pièce pour regarder le mur. La pose était inconfortable et il s'assit par terre. Une cloche sonna, l'instituteur furieux, allez savoir pourquoi, le conduisit chez le Directeur.

Ce dernier le regarda d'un air tout drôle et dit : « C'est le petit qui vient du sana et qu'on l' veut adapter, il ne doit pas savoir grand-chose, mettez-le à la section des petits ».

Rémy comprit que tout cela s'adressait à lui, quand il se vit dans la classe des tabliers roses, des mômes de rien du tout.

Alors lui, il était à adapter; qu'est-ce que ça voulait dire?

Quand la cloche sonna, il suivit le mouvement, l'homme qui se disait son père était là.

« Alors cette école, ça s'est bien passé?

— Qu'est-ce que c'est un sana? ça fait mal d'être adapté?

— Qu'est-ce que tu racontes? tu es complètement idiot. Où on t'a mis en classe?

— Je sais pas », et il se tut.

Pendant tout le chemin, à la maison, il recommença les mêmes questions. Quand le repas de midi fut terminé et que l'homme et la femme se faisaient le café, ils lui dirent « va jouer dans ta chambre avant de partir à l'école ». La chambre était à côté de la salle à manger et il entendit cette conversation :

« On ne peut pas le garder, il a un caractère de brute. Après tout, on ne sait rien de sa mère. Et puis ce sana, qui sait ce que ça lui a laissé. Il faut le retourner à l'Assistance ».

Combien de temps se passa avant que la femme vienne lui dire :

« Prends ton cartable et va à l'école, maintenant tu connais le chemin ».

Il ne saurait le dire.

Toujours est-il qu'il se trouva dehors, il faisait beau, il y avait de l'eau dans les ruisseaux, des moineaux sur les fils, alors il ne pensa plus à l'école et alla se promener.

Il rencontra des gamins comme lui, ils jouèrent, il posa les questions qui le brûlaient : le sana, l'adoption, l'Assistance.

Un vieux, d'au moins treize ans lui dit :

« Ben t'es propre, t'es tubar, et de l'Assistance, au moins toi, t'es bien fauché! »

Et tous les gamins partirent en lui disant :

« Garde tes maux, tubar! Va à l'Assistance! »

Tout seul, perdu dans un quartier qu'il ne connaissait pas, Rémy ne savait plus que faire ni où aller. Il était fatigué, il s'assit sur un banc pour manger son goûter et attendre.

Le temps passait, il faisait nuit et il commençait à faire froid. Personne ne l'avait encore remarqué, alors il mit son cartable sous sa tête et s'allongea sur le banc pour dormir.

Soudain! Avait-il dormi? Un agent de police le secoua.

« Qu'est-ce que tu fais là? »

Puis plus rien, le commissariat, le monsieur et la dame; une autre dame avec une petite valise, le métro.

« L'enfer, c'est chaud », dit la dame à la valise, « on descend ».

C'était le nom de la station de métro. Plus tard il comprit qu'on avait voulu dire « Denfert-Rochereau ».

Il a neuf ans et il se retrouve à l'Assistance publique.

Il reste quelques jours au foyer et part dans le Massif Central chez des parents nourriciers. Ils ne l'obligent à rien sauf à ne pas répondre, à ne pas faire trop de bruit et à garder les vaches. L'école, s'il la manque, c'est son affaire!

Un jour on vient le chercher pour le mettre ailleurs, il ne veut pas, il se révolte et pour la première fois, pique une crise de colère. Il est gifflé, on lui lance un bol d'eau à la figure et ruisselant, sale, révolté, il part.

On le met chez d'autres paysans. Il a décidé de partir. Le deuxième jour, il s'en va. On le rattrape le surlendemain. On le sermonne. On le ramène. Il repart encore. Il ne sait pas où il veut aller mais il ne veut pas rester.

On le ramène à Paris, au foyer. On lui explique qu'on l'enfermera s'il continue. Le soir même, il arrive à s'échapper. Retrouvé dans la salle d'attente de la gare de l'Est, il est ramené, enfermé à double tour dans une chambre. Le lendemain, on le conduit dans un internat de rééducation.

On lui fait un peu la classe et travailler la terre. Plusieurs fois, il tente de s'évader.

Dix-sept ans, on le fait sortir et on lui trouve une place chez un paysan. Il en profite pour disparaître et rejoint un groupe de maquisards à qui il dit qu'il a dix-huit ans. On le croit ou on fait semblant.

Il vit pendant un an et demi une aventure qu'il trouve merveilleuse, mais il est arrêté, mis dans un camp d'où il s'évade, vit quelques mois d'expédients puis c'est la Libération.

Il a vingt et un ans. Il est rapatrié à Paris. Il n'a pas d'argent. Il fait la connaissance d'une bande de voyous et a l'idée d'aller cambrioler la maison de l'homme qui se disait son père. Il ne la retrouve pas mais croit reconnaître sa voiture. Il fracture la porte et il est arrêté.

Deux mois de prison.

Son passé déjà ne plaide pas pour lui.

Et ainsi, pendant seize ans, il va avoir sa petite condamnation trimestrielle qui n'excèdera jamais quatre mois pour chapardage, vagabondage, violences.

Octobre 1960, condamné à un an avec sursis probatoire, il arrive au Comité, en véritable vagabond. On lui trouve un hébergement. Le vestiaire du *Secours Catholique* l'habille. Il reste à le stabiliser si la chose est possible.

Pendant deux mois, il fut suivi régulièrement par une psychologue. Les tests avaient indiqué une intelligence normale mais perturbée par un fond caractériel important.

La discipline des séances de réadaptation, horaire strict, exercices à faire régulièrement, furent un bon départ de la psychothérapie. Celle-ci se déroula normalement.

Rémy s'expliquait, extériorisait son angoisse, son infériorisation; peu à peu il comprenait le pourquoi profond de son comportement.

C'est à ce moment qu'on introduisit la réadaptation par le travail, mais un travail sous surveillance éducative. Ce qu'il faisait n'était pas fameux, mais il le faisait et était fier de le faire. Pas un jour il ne manqua ni ne fut en retard. Au foyer, aucune difficulté. « C'est pas que j'ai pas envie de tabasser mais c'est drôle, maintenant je peux me tenir ».

Après deux mois de ce traitement, il fut

présenté à la main-d'œuvre, réussit l'examen d'entrée dans un stage de F.P.A. Tout se serait bien passé si sa santé ne l'avait obligé à interrompre ce stage. Malgré cette interruption, il a pu reprendre du travail, se spécialiser en peinture en bâtiment.

Dernièrement, il est venu nous voir pour nous dire qu'il allait bien, qu'il avait une bonne place. Un chantier spécial l'avait ramené dans notre ville. Son patron vint également nous voir. Il était au courant du passé de son ouvrier : « Je suis fier de vous dire que je suis content de lui ».

Rémy, en partant me dit : « Je n'oublie pas que c'est au Comité qui m'a fait confiance que je dois tout cela, je ne voudrais pas le décevoir ».

PAGE A RELIRE

Les lignes ci-dessous sont extraites des mémoires de VIDOCQ, ancien bagnard, qui créa, au début du XIX^e siècle, la Police de Sûreté. BALZAC l'a immortalisé dans sa « *Comédie Humaine* » sous le nom de VAUTRIN.

Quoique l'on nous fasse l'honneur de nous citer comme le peuple le plus éclairé de la terre, les préjugés nous dominent encore. Et, de tous ceux dont nous sommes imbus, le plus funeste dans ses conséquences, celui qui cause le plus de crimes, le plus antisocial enfin, est celui qui repousse les libérés.

Lorsqu'un débiteur a payé sa dette, personne ne vient lui reprocher le retard qu'il a mis à s'acquitter et, quatre-vingts fois sur cent, au contraire, ceux qui furent ses créanciers lui tendent une main secourable, lui prêtent leur appui, lui continuent leur crédit. La position du libéré est, suivant moi, toute semblable à celle du débiteur retardataire qui s'est, enfin, acquitté. Il devait à la société un exemple, une réparation quelconque, il a payé sa dette en subissant la peine qui lui a été infligée. Pourquoi donc n'est-il pas traité comme on traite le premier? Pourquoi donc lui reprocher sans cesse la faute ou le crime qu'il a commis? Pourquoi le repousser impitoyablement? Dans quelle loi divine ou humaine a-t-on puisé ces principes d'une éternelle réprobation?

GENÈSE ET DÉTÉRIORATIONS DE LA CONSCIENCE MORALE

par le Dr Michel LEMAY,
médecin de la Fédération bretonne de sauvegarde de l'Enfance (1).

APERÇU SUR QUELQUES TYPES DE JEUNES DÉLINQUANTS

Il est très difficile de définir des types précis de jeunes délinquants. Si les descriptions des troubles du comportement et des affections mentales telles qu'elles sont données dans les ouvrages de psychiatrie infantile nous aident considérablement dans une approche de ce genre, elles ne donnent pourtant pas cette dimension fondamentale : une connaissance consciente, acquise sur le vif, des principales réactions de l'être humain dans ses relations individuelles et collectives par rapport à son existence antérieure.

En nous aidant d'une étude de Fritz Redl et de nos propres observations, nous allons essayer de définir quelques causes de détérioration de la conscience morale, ce qui nous permettra de dégager un certain nombre de conséquences pédagogiques à partir de ces notions.

(1) Extraits d'une conférence faite à Rennes par le Docteur LEMAY lors d'une rencontre d'Assistants sociaux travaillant dans les prisons.

Nous étudierons successivement :

- la genèse de la conscience morale en faisant un bref rappel.
- les causes de détérioration de la conscience morale.
- le sentiment de culpabilité et le sens des responsabilités.
- les réactions du jeune inadapté social à la culpabilité.
- les conséquences pédagogiques se dégageant de ces notions.

1° Genèse de la conscience morale.

L'enfant, tourné entièrement à sa naissance vers la satisfaction de ses instincts, rencontre très tôt des défenses, mais elles sont extérieures à lui. Elles sont des émanations directes de ses parents qui lui dictent quelque chose.

Cependant, assez vite, ces interdictions se maintiennent en dehors des

parents. Un veilleur fidèle est donc installé au sein de l'enfant. Il indique l'approche de situations ou de comportements qui peuvent avoir pour conséquence la perte de l'affection maternelle ou en récompense l'amour de la mère. C'est comme s'il y avait à l'intérieur du petit être une présence douée du redoutable pouvoir de retirer l'affection.

Cette introjection des interdictions parentales est le précurseur de la conscience morale. Ces interdictions sont très puissantes, car elles menacent l'enfant dans son intégrité même; pourtant elles sont faibles sur un autre plan car on peut désobéir chaque fois que personne ne regarde ou chaque fois que la situation change.

Puis vers trois ans, la phase communément appelée « œdipienne » amène un changement dans ce tableau. L'enfant s'est identifié aux parents et cette identification procède de l'émulation : « être comme le rival » et devenir un équivalent de l'objet « aimé ».

Les interdictions parentales ne sont plus extérieures à soi mais deviennent partie intégrante de soi. Ce qui fait peur n'est plus un danger extérieur entraînant une perte d'amour, une atteinte de son intégrité; la menace vient du dedans et elle est ressentie comme une culpabilité à l'égard de soi, ce qui entraîne un désir d'être absous.

Cette instance désormais intériorisée est appelée le « surmoi ». Il est l'héritier des parents mais ceux-ci ne sont pas les seuls à participer à sa formation. Les images des héros, des

saints, d'explorateurs et de personnes jouant un grand rôle dans la vie de l'enfant seront également des facteurs importants. Les coutumes et les mœurs d'une communauté seront enfin incorporées dans la conscience. Il faut d'ailleurs souligner qu'un certain nombre des exigences morales intériorisées par l'enfant devront être abandonnées dans le cours de la croissance normale. Simultanément, un certain nombre d'exigences morales nouvelles s'ajoutent au cours des années et deviennent ultérieurement importantes alors qu'elles ne pouvaient pas avoir de sens lorsque l'enfant était jeune.

Non seulement le surmoi constitue une source de menace et de punition, mais il est protecteur et pourvoyeur d'amour rassurant. Si on accepte ses directives, il s'en suit soulagement, plaisir de sécurité. Si on les refuse, apparaissent le remords et la culpabilité, comme lorsque l'enfant n'est plus aimé. C'est encore essentiellement une instance qui châtie. L'enfant, à ce stade, n'agit pas pour bien agir, mais pour être une copie conforme à ce qu'on exige de lui. Il ne veut pas déplaire à ceux qu'il aime. Pour aboutir à une morale adulte, il devra franchir le stade suivant et devenir responsable de lui-même par rapport aux autres et par rapport aux normes qui régissent sa vie. Il sera alors conscient de la relation existant entre ses actes et leurs conséquences. Intégré dans un ensemble humain, il se sentira responsable de son prochain. Le bien et le mal ne sont plus des valeurs émanant des parents; elles sont le fondement de sa conduite.

On comprend par ce court schéma combien un enfant qui n'a pas été aimé ou qui a été mal aimé aura du mal à acquérir des instances morales.

2° Causes de détérioration de la conscience morale.

Il est difficile de schématiser ces causes. Tout facteur entravant l'évolution d'une personnalité, qu'il soit physiologique, affectif, intellectuel ou social pourra avoir des répercussions sur le développement de la conscience. Quelles situations pouvons-nous rencontrer?

● *Le surmoi associal* : ici, l'édification se fait selon les lois ordinaires de la psychologie, mais les matériaux sont empruntés à des personnalités dissociales, de telle sorte que les valeurs morales intégrées en l'enfant sont en contradiction avec la société dans laquelle il vit. Le cas à l'état pur est exceptionnel, car le milieu le plus associal n'est pas sans avoir accepté un certain nombre de valeurs morales, mais on peut rencontrer des sujets présentant :

● *Des îlots de valeurs faussées* : ainsi le vol sera admis si l'on n'est pas pris ; la prostitution sera considérée comme normale dans certaines conditions, etc.

Dans les deux cas, le conflit ne se situe pas entre les impulsions et la conscience morale, mais entre les standards d'un milieu et celui d'un autre milieu. Les sentiments de culpabilité ne sont pas absents mais se situent *différemment*.

Il faut souligner un cas particulièrement délicat : l'enfant est sensibilisé aux idées et les respecte. Il admet la façon de voir de l'éducateur ; il peut même défendre dans certaines occasions cette manière de voir, mais il ne l'applique pas, parce qu'il ne l'a pas incorporée en lui. Il se comporte comme s'il était dans un autre pays dont il respecterait les coutumes, tout en leur restant étrangères.

● *Le signal du danger est inadéquat*. On rencontre des enfants qui sont très peu conscients que ce qu'ils font n'est pas bien. La voix intérieure est très faible et ignorée par le moi. Le véritable signal n'est donné que lorsque l'acte est commis. La culpabilité n'apparaît qu'après. On peut dire que l'acte précède la pensée.

● *Déficiência due au processus d'identification* : nous avons vu que la conscience morale se développait à partir du processus d'identification.

L'enfant n'a pas pu faire telle ou telle fixation affective stable et durable sur telle ou telle personne de son entourage.

Il n'est pas passé en quelque sorte du plaisir au principe de la réalité parce qu'il n'a pas été suffisamment soumis aux pressions affectives nécessaires. Il obéit ainsi à une morale primitive. Il cherche alors à satisfaire ses désirs en dépit des protestations du monde extérieur. On rencontre fréquemment ces cas parmi les enfants « mal élevés », ceux qui ont subi des placements multiples. L'enfant obéit par crainte des punitions mais non à cause de la culpabilité ressentie à

l'égard de l'acte. Il réagit alors par obstination et défiance, amertume et repli.

Schématiquement, trois éventualités peuvent se rencontrer :

a) Dans le premier cas, l'enfant n'est pas réellement identifié à des valeurs ou à un code. Il se présente comme un faisceau d'impulsions et semble avoir comme tâche dominante la réalisation immédiate de ses désirs en luttant plus ou moins contre le monde extérieur qui s'y oppose. Il s'agit généralement (mais pas toujours) d'une personnalité faible, très mal construite, se laissant guider par les événements.

b) Dans le deuxième cas, il existe en plus des protestations du monde extérieur une certaine exigence de signification morale. Mais il s'agit d'une espèce de morale informelle et basse, d'une « sous-morale essentiellement égocentrique et associative » (Hesnard). On sent l'enfant attaché à des structures qui devraient être dépassées; il se révèle incapable de vaincre les obstacles et d'aborder des situations nouvelles.

c) Dans le troisième cas, la voix de la conscience cherche réellement à se faire entendre et un *conflit intérieur* apparaît. On rencontre alors des mécanismes de défense utilisés par le moi pour duper les exigences morales ressenties et pour satisfaire ses impulsions sans trop de remords.

Dans les deux derniers cas, lorsque nous rééduquons l'enfant, nous devons nous attendre à nous heurter à une personnalité qui se protège, qui se

barricade contre notre action afin d'assurer le libre cours à ses impulsions.

— La conscience morale existe, mais le moi est tellement faible (suggestibilité; impuissance à faire face aux tentations, etc.) que le passage à l'acte se produit malgré la connaissance exacte de ce qu'il aurait fallu faire. Il peut d'ailleurs s'agir d'une impuissance passagère.

— Le sentiment de culpabilité conduit à l'acte antisocial. Alexander a particulièrement étudié ce type de sujet (*Le criminel et ses juges*, Fr. Alexander et H. Staub, Collection psychologie, Gallimard). Par suite d'un intense sentiment de culpabilité provenant de causes inconscientes et profondément condamnées par le sujet, l'enfant agit pour se faire punir et pour atténuer ainsi par le châtement, la menace vague et insupportable qu'il ressent au fond de lui-même. La réalisation de l'acte associatif apporte ici une détente psychique et non du remords.

— Rigidité de la conscience : c'est un phénomène apparemment étrange, mais que l'on rencontre normalement chez le jeune enfant. Il va se sentir coupable vis-à-vis d'un acte dans une certaine circonstance et en présence d'une personne déterminée, mais ne percevra aucun sentiment de culpabilité à l'égard du même acte dans une autre circonstance ou avec une autre personne. Il s'est identifié rigide à un modèle et à une situation mais la valeur morale liée à l'acte lui-même n'est pas encore reconnue partout.

— Déplacement de la culpabilité : le déplacement est fréquemment trouvé

chez le jeune inadapté. L'être éprouve bien de la culpabilité mais au lieu d'être axée sur l'acte lui-même elle se déplace sur une conséquence de cet acte : M... a volé des transistors dans les voitures en stationnement. Il ne se sent pas coupable de ces vols mais il pleure parce que son arrestation ne lui a pas permis de terminer le ramassage du foin chez un patron qu'il aime bien.

3° Sentiment de culpabilité et sens des responsabilités.

Ce problème a été remarquablement étudié par le Dr Berge.

La conscience morale représente les schémas de valeur auxquels l'enfant s'est identifié. Lorsque l'une de ces valeurs risque d'être remise en question, elle doit donner le signal du danger, avant que l'enfant n'ait accompli quelque chose de défendu.

Elle doit aussi donner le signal après l'action si le moi n'en a pas tenu compte, afin qu'il puisse résister à la tentation, à la prochaine occasion.

Il y a alors apparition du remords.

Devant un enfant qui est normalement tourné vers la satisfaction immédiate de ses besoins, l'adulte a tendance à jouer sur les sentiments de culpabilité qui demeurent en grande partie fondés sur la peur, la honte et l'insécurité. Un danger non négligeable est de cultiver cet univers de honte et de faute, de telle sorte que le sentiment de culpabilité devienne un mode de relation que le sujet établit avec ce qui, pour lui, représente l'autorité. L'enfant de-

vient ainsi peu à peu écrasé. A force d'avoir l'impression d'être coupable, de mériter le mépris il se croit indigne d'être aimé.

En jouant inconsidérément sur la culpabilité d'un enfant, on diminue sa résistance morale et on aboutit par là-même au but inverse de celui qui était recherché. L'univers de l'enfant devient menaçant, morbide. Une insécurité diffuse paraît. Le jeune est inquiet de ses actes, coupable globalement et sans cause objective, de telle sorte qu'aucun système vrai de valeurs ne peut s'identifier. La punition n'est plus qu'un châtiment négatif ou un moyen de se libérer de ses dettes.

Il faut souligner combien d'enfants et d'adultes restent fixés à ce stade de pseudo-morale qui ne correspond à rien de vécu. Ces enfants ne perçoivent pas les faits dans leur réalité. Ils les voient tels que la peur les leur montre : d'où leurs conduites irraisonnées puisque la situation n'est pas comprise (Voir à ce sujet : *Devant l'illusion, l'amour et l'angoisse*, de l'abbé Oraison, Ed. Arthème-Fayard).

Par contre si la réalité leur a été montrée de façon humaine, s'ils sentent que les reproches s'adressent aux actes commis mais non à leurs personnes s'ils sont aimés et motivés ainsi à s'adapter, les valeurs morales sont peu à peu incorporées dans leurs personnalités. Leurs existences seront moins dépendantes du sentiment de culpabilité mais plus axées sur le sens des responsabilités. Ils auront une conscience vraie et réaliste de la relation existant entre les actes et leurs conséquences.

4° Les réactions de l'enfant inadapté à la culpabilité.

Le sentiment de culpabilité est le signal du danger par lequel une conscience morale est avertie de la remise en question des valeurs morales.

A partir de ce signal, un certain nombre de réactions surgit normalement : l'enfant est mal à l'aise, il essaie de changer, de réparer le dommage causé, il accomplit des gestes d'apaisement envers la victime, il évite les personnes ou les lieux suscitant la culpabilité, il éprouve le besoin de se confier de trouver aide, d'être absous, il cherche à regagner la confiance, etc.

L'observation montre que nos enfants ont des réactions souvent bien différentes :

Parfois, il semble que le sentiment de culpabilité n'apparaît guère ou apparaît trop tard.

S'il surgit, l'enfant réagit souvent comme lorsqu'il se trouve face à l'anxiété, l'insécurité et la peur.

Ce fait est capital, car il entrave nombre de nos efforts de rééducation : d'un côté, nous voulons réveiller la culpabilité à l'égard des actes commis : d'un autre côté, nous constatons que le sujet supporte mal ce réveil. Ceci nous explique pourquoi certaines transformations heureuses de la conduite, reposant sur des identifications quasi-miraculeuses avec un adulte particulièrement aimé sur le plan des valeurs, ne durent jamais bien longtemps, à moins que le moi n'ait été simultanément « organisé ». Une telle constatation permet de tirer une conclusion importante : il faut parfois renforcer le

moi avant de s'attaquer à la conscience morale.

Comment réagit ce type d'enfants?

— il se referme sur lui-même et refuse le contact;

— il devient agressif, haineux, surtout à l'égard des personnes auxquelles il a commencé à s'identifier;

— il présente une irritabilité diffuse, souvent renforcée par la vie collective;

— il détruit, « agit » sa culpabilité;

— il se venge contre l'adulte, contre un camarade, contre un objet;

— il rejette le règlement habituellement accepté;

— il se bute, etc.

Il entre ainsi dans un cercle vicieux bien fréquent :

La culpabilité provoque l'agressivité qui déclenche le remords, l'insécurité elle-même génératrice de culpabilité.

Conséquences pédagogiques.

Les réactions du jeune inadapté aux sentiments de culpabilité soulèvent de grandes difficultés pratiques dont nous allons tenter d'étudier certains aspects.

Un point doit être d'ores et déjà souligné : « l'effet pédagogique de la contrainte ou de la liberté n'est pas le même sur un enfant qui n'a pas encore d'histoire et sur un enfant qui a déjà été soumis à des épreuves par lesquelles son développement psychique s'est trouvé affecté (Berge in *La liberté dans l'éducation*).

Quelle conduite aurons-nous à tenir?

Elle est d'autant plus difficile à adopter que les besoins de chaque individu sont souvent difficilement compatibles avec les exigences de groupe.

Un point paraît devoir guider continuellement notre action : celui de la relation établie avec l'enfant dissocial. Tant que l'enfant n'accepte pas son éducateur, tant qu'il ne construit pas à partir de lui des schèmes de valeurs morales qui formeront le noyau de sa conscience, il n'y aura que dressage, acceptation passive d'une autorité sans changements en profondeur.

On peut osciller entre deux attitudes opposées.

a) S'attaquer à tous les symptômes qui se manifestent, en sanctionnant ceux-ci sévèrement afin d'amener l'enfant à des automatismes qui pourront se maintenir une fois le sujet sorti de l'établissement. On refuse alors délibérément de clarifier la situation psycho-affective dans laquelle le besoin de se comporter socialement trouve sa raison d'être. Puisque l'enfant n'a pas acquis des valeurs morales suffisantes ou puisqu'il ne peut pas les mettre en pratique, on se substitue au « veilleur fidèle » qui devrait se trouver en lui, en sanctionnant tout acte associatif (l'application a été faite sur une grande échelle dans les *Borstal institutions* des Anglais).

Il faut noter que ce principe est parfois appliqué de manière camouflée, l'attitude vis-à-vis de l'enfant se résumant en ceci : « Tu es libre, je ne t'empêche pas de faire ce que tu veux. Tu dois seulement être averti que je serai terriblement déçu et attristé si tu agissais ainsi ». La contrainte n'est plus

physique, c'est une contrainte « par âme » qui est souvent beaucoup plus pesante.

b) Laisser les symptômes se manifester librement afin qu'aucune contrainte ne puisse s'opposer à l'établissement de la relation positive avec l'adulte. L'intensité des symptômes finit par créer un état d'insécurité chez l'enfant qui se tourne alors vers l'adulte et lui demande aide. Le processus d'identification se trouverait ainsi considérablement accéléré (l'expérience d'Aichhorn était basée en partie sur ce principe).

La plupart du temps, on adopte une solution intermédiaire à ces deux attitudes, en oscillant tantôt vers l'un des pôles, tantôt vers l'autre pôle.

Comportement vis-à-vis d'un symptôme associatif.

Il est naturel et normal de l'envisager avec attention, en s'efforçant de le comprendre, mais il est dangereux de s'y attaquer exclusivement, car le problème essentiel n'est pas le « symptôme » mais l'ensemble des relations de l'enfant et de son milieu.

Si on ne réagit pourtant pas vis-à-vis d'un symptôme, on risque de faire passer celui-ci en habitude. Autant un jugement trop catégorique, des sanctions aveugles et stéréotypées, un blâme excessif sont dangereux puisque l'acte commis peut être le signe d'un malaise affectif profond, autant ne rien dire, sourire, laisser faire risque d'amener l'enfant à penser que son comportement est normal (il édifie

en effet son échelle de valeurs morales en fonction des jugements portés par les adultes sur *chacun* de ses actes).

Si on ne réagit pas, on risque également d'insécuriser l'enfant, car il doit être sûr de notre protection, à la fois en ce qui concerne le monde extérieur et en ce qui concerne ses propres instincts.

Il semble qu'une attitude fondamentale à adopter doit être : permettre l'explication, la justification, car c'est à la fois favoriser l'apprentissage d'une liberté encore bien défailante et assurer une prise de conscience vis-à-vis d'un comportement. Dans de telles conditions la sanction doit obéir à un certain nombre de critères.

— être ressentie comme un acte déplaisant : on se heurte à la réalité ;

— être reliée à la faute ;

— être acceptée (est-ce toujours possible?) et dirigée vers la part de la personnalité qui a soulevé le problème ;

— être une aide et non pas seulement une manifestation hostile. Le but n'est pas de déterminer un état d'insécurité ou des réactions négatives de honte mais d'aider à domestiquer les impulsions ;

— l'enfant doit percevoir correctement l'intention de l'adulte qui corrige ;

— il ne devra se sentir ni rejeté ni abandonné. « Je n'aime pas ce que tu fais mais je t'aime bien » (Redl).

Cas particuliers.

Ils sont nombreux et nous forcent à reviser sans cesse nos attitudes.

★ *Enfant révolté, qui a manqué ou qui a cru manquer de liberté.* Il est sans doute nécessaire de desserrer d'abord l'étreinte. « Il faut savoir laisser faire quand aucune contrainte, si raisonnable soit-elle, ne peut plus être endurée par l'enfant, mais il faut aussi savoir reprendre les choses en mains quand la liberté a épuisé ses effets bénéfiques et risque d'aboutir à un chaos permanent » (Berge). À ce sujet, il est nécessaire de noter que la crainte d'avoir recours aux sanctions ne vaut guère mieux que leur utilisation abusive. L'enfant ressent notre hésitation comme une faiblesse peu rassurante.

★ *Enfant dont le moi est faible et dont le « squelette moral » est déficient.* Lorsqu'il y a manque de structure interne, une certaine contrainte paraît nécessaire mais encore plus que celle-ci, le milieu doit être le plus possible « aseptique ».

★ *Enfant cherchant à se faire punir par sentiment de culpabilité.* La sanction devient pour lui le moyen de se replier, d'échapper à l'action éducative en régressant à un stade plus primitif. Il cherche d'ailleurs souvent à provoquer l'adulte, mais les moyens de contrôle ne doivent pas être alors recherchés par le biais de la contrainte, puisque c'est entrer dans la pathologie même du sujet.

★ *Enfant dont le moi est faible mais où les valeurs morales sont intactes.* Il agit mal par faiblesse, non par absence de sentiments de culpabilité. C'est le cas de beaucoup de nos jeunes. Si les limites doivent être clairement tracées, tout appel à la culpabilité et à l'anxiété

(par interrogatoire, référence aux sentiments nobles, enquête, etc.) doit être évité. Il faut d'abord renforcer le moi avant de s'attaquer aux problèmes moraux.

★ *Enfant dont le surmoi est associal.* L'enfant doit abandonner ses anciennes valeurs morales pour en adopter d'autres. Ceci ne peut se faire que par une profonde acceptation de l'éducateur en charge des jeunes inadaptés, d'autant plus que cette modification des schèmes de valeur entraîne une remise en question presque totale du milieu de vie antérieur. Avec les enfants fixés à un stade très primitif de leur affectivité par absence d'image parentale valable, ce type de jeunes constitue souvent les cas les plus difficiles et les plus décevants d'une rééducation.

CONCLUSIONS

Ces quelques réflexions montrent la variété de types de délinquants par rapport aux déficiences de la conscience morale. Elles nous indiquent aussi combien ce conflit apparent entre l'autorité et le laisser-faire est un faux problème. Toute action sur le jeune inadapté repose sur une évaluation préalable. Cette évaluation n'est pas seulement l'étude statique du comportement : savoir par exemple si l'enfant est intelligent, stable ou instable. Elle vise essentiellement à connaître les capacités évolutives du sujet à partir de l'observation des faits quotidiens afin de l'amener dans la mesure de ses possibilités à sa maturité et à son autonomie dans un environnement donné.

PAUL VI a composé cette

PRIÈRE DU DÉTENU

Seigneur, on me dit que je dois prier. Mais comment puis-je prier, moi qui suis si malheureux ? Comment puis-je te parler dans les conditions où je me trouve ?

Je suis triste, indigné, parfois désespéré. J'aurais envie de proférer des imprécations plutôt que de prier. Je souffre profondément parce que tous sont contre moi et me jugent mal ; parce que je suis ici, loin des miens, privé de mes occupations, sans liberté et sans honneur. Et sans la paix, comment puis-je prier, Seigneur ?

Mais voici je te regarde, toi qui as été cloué à la croix. Toi aussi, Seigneur, tu as connu la douleur, et quelle douleur ! Je le sais : tu étais bon, tu étais sage, tu étais innocent. Et ils t'ont calomnié, déshonoré, jugé, flagellé, crucifié, tué.

Mais pourquoi ? Où est la justice ?

Et tu as été capable de pardonner à ceux qui t'ont traité aussi injustement et aussi cruellement ? Tu as été capable de prier pour eux ? Et même on me dit que tu t'es laissé mettre à mort de cette façon pour sauver tes bourreaux, pour nous sauver, nous autres hommes pécheurs ; et aussi pour me sauver ?

S'il en est ainsi, Seigneur, c'est le signe que l'on peut être bon de cœur, même quand pèse sur vos épaules une condamnation des tribunaux des hommes.

Moi aussi, Seigneur, dans le tréfonds de mon âme, je me sens meilleur que les autres ne pensent : je sens moi aussi ce qu'est la justice, l'honnêteté, l'honneur, la bonté.

En ta présence, ces pensées me viennent à l'esprit. Les vois-tu ? Vois-tu que je suis dégoûté de mes misères ? Vois-tu que j'aurais envie de crier et de pleurer ? Me comprends-tu, Seigneur ? C'est cela ma prière.

Oui, c'est bien ma prière : du fond de mon amertume, ma voix monte vers toi : ne la repousse pas. Toi au moins, qui as souffert comme moi, plus que moi, pour moi, toi au moins, Seigneur, écoute-moi. J'ai tant de choses à te demander !

Donne-moi, Seigneur, la paix du cœur ; donne-moi d'avoir la conscience tranquille, une conscience nouvelle, capable de bonnes pensées.

O Seigneur, à toi je le dis : si j'ai fauté, pardonne-moi ! Tous nous avons besoin de pardon et de miséricorde : je te prie pour moi ! Et puis, Seigneur, je te prie pour ceux qui me sont chers, qui me sont encore si chers ! Assiste-les, console-les. Dis-leur de se souvenir de moi, de m'aimer encore ! J'ai tellement besoin de savoir que quelqu'un pense encore à moi et m'aime.

Et aussi, aie pitié de mes compagnons de malheur et d'affliction, dans cet établissement pénitentiaire.

Aie pitié de tous, même de ceux qui nous font souffrir, de tous : nous sommes tous les hommes de ce monde malheureux. Mais Seigneur nous sommes tes créatures, tes semblables, tes frères : O Christ, aie pitié de nous.

A notre pauvre voix, nous joindrons celle de la Madone, douce et innocente, celle de Marie, la Très Sainte Vierge, qui est ta Mère et qui est aussi pour nous une mère d'intercession et de consolation.

O Seigneur, donne-nous ta paix ; donne-nous l'espérance.

Ainsi soit-il.

A MÉDITER

Et, comme le Christ réside dans le malheureux affamé qu'un juste nourrit, il réside aussi dans le malheureux condamné qu'un juste punit.

Il ne l'a pas dit mais il l'a suffisamment indiqué en mourant comme un condamné de droit commun. Il est le modèle divin des repris de justice (...). En un sens, le Christ est plus proche d'eux que des martyrs.

Simone WEIL, *Attente de Dieu.*

La prison de Nanterre

par Suzanne LE BÈGUE.

Dans un numéro de *L'illustration* du 8 octobre 1887, on peut lire le récit d'une visite faite par l'auteur à la « nouvelle prison de Nanterre ».

Nouvelle en effet et suscitant un enthousiasme lyrique chez le visiteur car c'était une des premières réalisations des « réformes que l'administration pénitentiaire se propose d'apporter incessamment dans le régime des prisons de Paris ».

Ce que nous appelons actuellement la Réforme pénitentiaire a pris naissance en 1945, mais ces lignes nous prouvent que la nécessité d'améliorer le régime des prisons était dans l'air depuis déjà quelque temps.

La Maison départementale de Nanterre comprend aujourd'hui un hôpital, un hospice et un dépôt de vagabonds.

En 1887, c'était en outre une prison. Il s'y trouvait trois catégories de pensionnaires : 1° les hospitalisés sans abri et sans travail qui, ayant demandé asile avaient été envoyés là ; 2° les vagabonds ramassés par la police ; 3° les condamnés à une peine correctionnelle enfermés dans quatre quartiers cellulaires.

L'emprisonnement cellulaire étant obligatoire pour les condamnés à des peines de un jour à un an depuis juin 1875, c'était sa première application.

La maison était mixte, il y avait un quartier des hommes et un quartier des femmes, le tout couvrait une superficie de 125 000 mètres carrés.

L'étonnement de notre visiteur commença dès la porte, c'était une double porte en fer, donc c'était bien une porte de prison mais le gardien l'ouvrit avec de petites clefs, élégantes, polies. Pas de grincements sinistres de serrure.

Les bâtiments n'ont rien d'effrayant, note-t-il, il y a des rideaux blancs aux fenêtres, il est vrai que c'est dans la cour d'honneur.

Et voici le « guichet principal d'entrée ».

Ce guichet est un vestibule « aux proportions gigantesques, bien éclairé, garni d'une table sur laquelle des appareils téléphoniques (sont) luxueusement disposés ».

Bien entendu le cabinet du directeur accentue cette bonne impression première : « Tableaux, sièges, tapis, bibliothèques, etc., rien n'y manque ».

Quelle était la vie dans cet établissement « unique en son genre » ?

Dès que les voitures cellulaires arrivent dans la cour d'honneur, leurs occupants sont rangés les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. L'appel fait, ils sont introduits dans le vestibule-guichet, où ils sont inscrits et numérotés, de là les hommes passent entre les mains d'un « perruquier habile » qui leur coupe les cheveux et leur taille la barbe.

Enfin, stupéfiante merveille, on les conduit au bâtiment des bains : « Je vous engage à ne pas oublier de visiter cette installation si vous allez à Nanterre », conseille l'auteur qui s'extasie sur les pains de pied « creusés

dans le plus pur ciment » et où l'eau tiède coule en abondance.

Deux galeries de 400 m de long bordent un terrain où se dressent une chapelle catholique, inachevée à cette époque, et deux oratoires l'un protestant, l'autre israélite.

Sur ces galeries s'ouvrent les ateliers de la maison, ce sont : l'atelier des chaînes où l'on fabrique surtout les chaînettes destinées aux jalousies pour fenêtres; l'atelier des rotins où les hommes font passer les tiges dans les filières de plus en plus étroites pour obtenir des rotins de plus en plus minces; l'atelier d'effilage des vieux chiffons.

Seuls les détenus pour vagabondage et les hospitalisés étaient admis dans les ateliers, ils y travaillaient côte à côte. Quant aux femmes elles confectionnaient des bas, des tricots de laine, des chemises, etc.

Les condamnés, eux, demeuraient dans les cellules de leurs quartiers. Chaque quartier se composait de huit galeries de trois étages de cellules chacune. Disposées suivant les rayons d'un cercle, elles aboutissaient à la loge du surveillant. Au-dessus de cette loge, un autel était dressé. Un prêtre y disait la messe le dimanche matin, les portes des cellules demeurant entr'ouvertes pour permettre aux détenus de l'entendre.

Deux fois par jour les prisonniers allaient en promenade dans la cour cellulaire.

L'ameublement des cellules se composait d'un lit qu'on relevait le jour contre le mur, d'une sorte de water-closet dans un coin surmonté d'un lavabo, d'une table et d'une chaise. C'était donc à peu près celui d'une cellule actuelle. L'éclairage était au gaz.

La maison comprenait encore une boulangerie et des cuisines situées à deux cents mètres du réfectoire, ce qui obligeait au transport des gamelles sur de petits chariots.

L'infirmerie se trouvait dans un bâtiment séparé bien éclairé et « somptueusement aménagé » nous dit-on.

Enfin les installations se complétaient d'une morgue et d'un cimetière.

Telle était cette maison de Nanterre dont l'auteur de cet article vieux de plus de soixante-quinze ans fait un tableau idyllique. Il est à la fois émerveillé et au fond un peu scandalisé. « Le Conseil général de la Seine a fait largement les choses, écrit-il, sa maison de détenus lui coûte près de quinze millions ». Il soupire ailleurs : « Ah ! ils nous coûtent cher ces hospitalisés-là » ! Pour conclure : « Avouez que la maison de Nanterre ne donne pas une trop mauvaise idée des réformes qu'on se propose d'apporter dans le régime pénitentiaire ».

Il faudra pourtant attendre soixante ans encore pour que ces réformes entrent vraiment dans la voie des réalisations.

Le « CAS » de Prisons et Prisonniers

CAS N° 32

Très qualifié professionnellement, ne buvant pas, les années passées sur différents champs de bataille avaient accentué en lui une propension à user de ses poings pour clore une discussion.

L'un de ses coups eut une conséquence très fâcheuse et la sanction fut sévère.

Son reclassement ne posera aucun problème car son employeur reprendra sans hésitation cet excellent ouvrier. Mais la

femme et les deux enfants pâtissent douloureusement de son incarcération. Courageuse, elle s'est mise au travail malgré une pauvre santé.

Elle s'épuise à faire chaque jour, sur une vieille bicyclette, les quelques kilomètres qui la séparent de son lieu de travail.

Il lui faudrait la somme nécessaire pour l'achat d'une mobylette.

